

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/05-333-395 du 21/11/05

MOUVEMENT DES ATTACHES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2006

Références : n° 2005-326G / B.O. à paraître le 24 novembre 2005

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Présidents d'Universités, Chefs d'établissements du second degré, chefs des services d'affectation des personnels Atoss

Affaire suivie par : Mme GALZY-PIGNOL ; Tel : 04 42 91 72 41
Fax : 04 42 91 70 06 - e.mail : ce.dipa@ac-aix-marseille.fr

A compter de la rentrée scolaire 2006, le mouvement des attachés d'administration scolaire et universitaire est déconcentré. La circulaire ministérielle, précisant les modalités de ce mouvement déconcentré, sera publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale le 24 novembre 2005. Il comporte désormais 2 phases :

- une phase inter-académique organisée au niveau ministériel ;
- une phase intra-académique, les recteurs ayant reçu compétence pour organiser cette opération (Arrêté du 5 octobre 2005 modifié).

La phase inter-académique débutera par l'ouverture du serveur AMIA à compter du 7 décembre 2005.

www2.certi.adc.education.fr/amia

Cette application permettra aux personnels de :

- s'informer des postes vacants
- saisir leurs vœux
- confirmer ou annuler leur demande
- prendre connaissance du résultat du mouvement

La fermeture du serveur interviendra le 11 janvier 2006

Il convient de noter que la procédure de mutation des attachés d'administration scolaire et universitaire sur des postes à responsabilité particulière (PRP) est maintenue dans le cadre de la phase inter-académique et que ces postes apparaîtront sur le serveur AMIA dès le 7 décembre 2005.

La commission administrative paritaire nationale qui examinera le mouvement inter-académique se tiendra le 21 mars 2006.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.